

Bulletin municipal

Printemps 2021



La Motte en Bauges 



Sommaire

4

Zoom sur...

- Finances : le budget 2021.

7

Dossier

- Restructuration / réhabilitation de l'ancienne école.

14

Travaux & Réalisations

- Entretien courant.
- Containers semi-enterrés.

15

Vie de l'école

- Noël 2020.

16

Urbanisme 2020/2021

- Registre des permis de construire.
- Registre des permis de modifications.
- Registre des déclarations préalables.
- Registre des Certificats d'urbanisme.

17

Informations...

- Covid-19.
- Colis de Noël.

- Les cloches de l'église redonnent vie au village.

- État civil
- Secrétariat de mairie
- Site internet

Photo de couverture :

La Motte a toujours été réputée pour ses vergers étant donné son exposition favorable sud/sud-ouest sur les contreforts du Mont-Chabert.

Pour marquer le printemps, en couverture, fleurs de pommier avec une abeille ouvrière en plein travail, promesse, espérons-le, de belles récoltes.



Le mot du Maire

Chères Mottandes, chers Mottands,



Nous voilà au printemps, saison où l'on peut se réjouir de profiter enfin de nos extérieurs suite à une période hivernale bien marquée.

Cela fait un peu plus d'un an que l'épidémie de la COVID 19 a bouleversé notre quotidien. A ce jour, nous sommes encore contraints de vivre au rythme des annonces gouvernementales visant à nous apporter des mesures de protections et d'accompagnements pour tous.

A notre échelle locale, les communes de La Motte en Bauges et de Lescheraines ont mis en place deux centres de vaccination en partenariat avec l'Agence Régionale de la Santé, les médecins, les infirmières et infirmiers, les agents des communes des Bauges, l'Agglomération Grand Chambéry, pour l'organisation et le suivi des opérations de vaccination. Les possibilités de vaccination devraient se poursuivre au Cœur des Bauges, en fonction de la disponibilité des vaccins, et de la mobilisation du plus grand nombre à se faire vacciner. Contactez votre médecin traitant pour suivre l'évolution et les tranches d'âges éligibles.

En ce début de printemps, les projets communaux avancent. Le projet de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école est en cour d'élaboration. Ce projet vous est présenté à l'intérieur de ce bulletin d'information. Ne pouvant vous recevoir en groupe de travail ou en réunion publique durant cette période de crise sanitaire, un explicatif détaillé est porté à votre connaissance.

Plusieurs programmes de réfection de voirie sont à l'étude en interne pour les secteurs suivants : Le Noiray, Les Fresses, La Sauge Les Daphins. Programmation pour cette année 2021.

Les aménagements sur le secteur des Iles du Chéran (secteur pacerelle Picot - Plans d'eau) sont à l'étude pour ainsi poursuivre les aménagements entrepris il y a 2 ans. L'année 2021 sera consacrée aux études partagées avec l'Agglomération Grand Chambéry, les communes voisines de Lescheraines, du Châtelard et le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges.

L'objectif étant :

- de favoriser et développer les déplacements à mobilité douce (vélo, marche).
- de réhabiliter les accès à l'étang de pêche de La Motte.
- de créer la deuxième passerelle reliant La Motte à Lescheraines.



Du côté de la convivialité et du bien vivre ensemble, j'espère que d'ici le mois de juin, nous pourrions retrouver nos moments partagés et festifs qui permettaient de nous ren-

contrer, échanger, et tisser des liens amicaux dont nous avons tous besoins en cette période où le fondement même de vivre en collectivité est mis à mal.

Selon l'évolution sanitaire, nous envisageons des rencontres en extérieur, cet été, en partenariat avec les associations communales qui sont aussi impatientes de relancer ces bons moments.

En attendant de vous revoir, au nom de toute l'équipe municipale, nous vous prions d'accepter nos sincères salutations et nous vous souhaitons un bel été.

Damien Regairaz
Maire de La Motte en Bauges

Finances

Le vote du budget communal marque un acte fort au travers duquel se définit la feuille de route des actions menées par la municipalité.

Le budget 2021, voté lors du conseil municipal du 20 mars 2021, s'inscrit dans la continuité des valeurs de la commune : préserver la santé financière en continuant une démarche d'investissement pour améliorer le cadre de vie des mottands.

Le compte administratif 2020

Avant le vote du budget, le conseil municipal doit approuver le compte administratif 2020.

Le compte administratif est le bilan au 31 décembre 2020 de l'exercice du budget principal 2020.

Ce compte administratif permet de dégager :

- un excédent de fonctionnement de **98 547,59 €**
- un un excédent d'investissement de **715 497,82 €**

Ces chiffres témoignent d'un résultat financier sein.

La validation de ce compte administratif permet ensuite de proposer un budget équilibré pour l'année 2021.

Le budget 2021

Total des dépenses de fonctionnement : 915 737,59€

Ces dépenses de fonctionnement concernent tous les frais nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité comme les salaires du personnel, les charges liées au fonctionnement de l'école, l'entretien courant des bâtiments et de la voirie, les subventions aux associations...

Total des recettes de fonctionnement : 915 737,59€

Le budget est nécessairement équilibré en dépenses et en recettes. Les recettes de fonctionnement se composent de la fiscalité (produit des impôts et taxes), des dotations, des subventions, de la facturation des services de la commune (cantine, garderie, locations de salles...) ainsi que de divers excédents (résultat de l'année précédente).

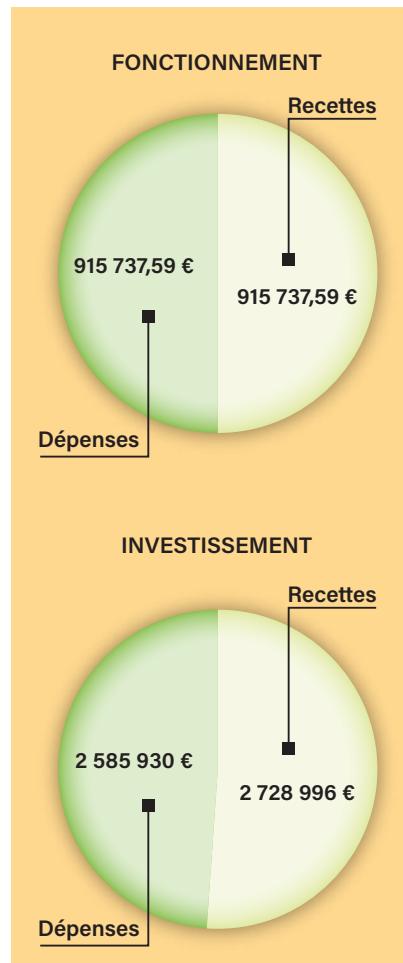
Total des dépenses d'investissement : 2 585 930€

Ces dépenses sont liées à la réalisation d'infrastructures (bâtiments, aménagements de voirie), achat de mobilier, équipements informatiques. Une grande partie de ce budget d'investissement sera consacré à l'important chantier de rénovation/réhabilitation de l'ancienne école dont vous trouverez tous les détails dans les pages suivantes.

Total des recettes d'investissement : 2 728 996,02€

Tout comme pour le budget de fonctionnement, celui d'investissement doit s'équilibrer. Les recettes d'investissement se composent de l'autofinancement, des subventions, de l'emprunt, du fond de compensation de la TVA, de la taxe d'aménagement, de l'épargne et des excédents éventuels de l'année précédente.

Vous trouverez les détails du budget dans le tableau page 5.



Le budget d'investissements 2021

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Déficit de fonctionnement reporté		Résultat d'exploitation reporté	98 547.59
Charges à caractère général	158 800.00	Atténuation de charges	4 200 00
Charges de personnel et frais assimilés	170 000.00	Produits des services du domaine et ventes	61 600.00
Atténuation de produit	42 100.00	Immobilisation corporelles	
Autres charges de gestion courante	34 060.00	Impôts et taxes	258 500.00
Charges financières	8 500.00	Dotations subventions et participations	487 890.00
Charges exceptionnelles		Autres produits de gestion courante	5 000.00
Dotations aux provisions		Produits financiers	
Dépenses imprévues	5 000.00	Produits exceptionnels	
Virement a la section investissement	496 247.59	Reprise sur amortissements et provisions	
Dotations amortissements	1 030.00		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	915 737.59	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	915 737.59

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Déficit d'investissement reporté		Excédent d'investissement reporté	373 388.43
Stocks	158800.00	stocks	
Dépenses imprévues	33 000.00	Virement de la section de fonctionnement	496 247.59
Opérations d'ordre de transfert entre sections		Produit des cessions d'immobilisation	
Reprise 2031	3 630.00	opérations d'ordre de transfert entre section	
Immo incorporelles	139 540.00	Opérations patrimoniales	
Subventions d'équipement versées	5 000.00	Excédents de fonctionnement capitalisé	
Immobilisations corporelles	2 319 300.00	FCTVA	34 000.00
Immobilisations reçues en affectations		Taxe d'aménagement	8 000.00
Immobilisations en cours		Emprunts et cautions	687 000.00
Dotations fonds et réserves		Subventions d'investissement	1 125 700.00
Subventions d'investissement		compte de liaison	
Emprunts et dettes assimilées	21 000.00	Immo incorporelles	
Compte de liaison affectation à un BA		Subventions d'investissement versées	
Participations et créances rattachées		Immo corporelles	
Autres immos financières		Immo reçues en affectation	
Reste à réaliser	64 460.00	Immo en cours	
		Participations et créances rattachées	
		Reprise 2031	3 630.00
		Amortissements immobilisations	1 030.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 585 930.00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 728 996.02
TOTAL DES DEPENSES	3 501 667.59	TOTAL DES RECETTES	3 644 733.61

Les taux d'imposition

Concernant les taux d'imposition, voici quelques explications compte tenu des changements survenus cette année.

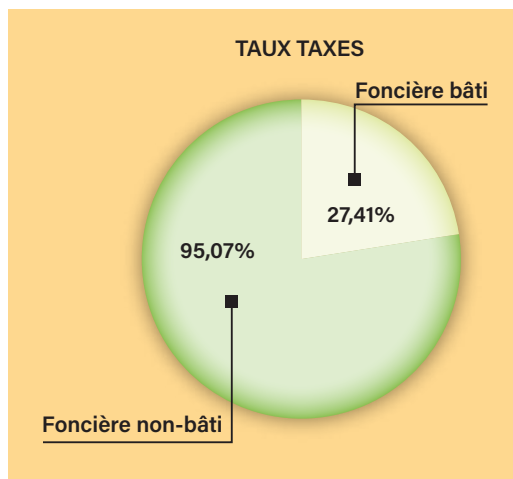
La commune percevait auparavant la part communal de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâti et de la taxe foncière non bâti.

Comme vous le savez, la taxe d'habitation a été supprimée et la commune ne perçoit donc plus le produit de la taxe d'habitation.

Cette perte est compensée par le transfert aux communes de la part départementale du produit de foncier bâti, ce qui se traduit par le cumul du taux de foncier bâti voté en 2020 sur la commune (15,07%) avec celui voté en 2020 par le département de la Savoie (11,03%).

Le nouveau taux ainsi formé (26,10% = taux foncier bâti commune 2020 + taux foncier bâti

département 2020) représente désormais le taux de référence. Pour rappel, la part communale des différents taux évoqués ci-contre n'ont pas évolué depuis 2017.



Compte tenu :

- des changements survenus cette année sur la perception des taxes,
- de l'inflation estimée à environ 1%/an,

- de la baisse des dotations,
- du transfert prévu d'ici quelques mois (obligation légale) de la compétence eaux pluviales à Grand Chambéry, qui sera refacturé à la commune pour un montant de l'ordre de 12 000€/an,
- des besoins de financement en lien avec les projets d'investissement programmés pour ce mandat, le conseil municipal a décidé de **faire évoluer les taux d'imposition de 5%**.

Les nouveaux taux sont les suivants : (seulement 2 au lieu de 3)

- **part communale de la taxe foncière bâti : 27,41%.**
- **part communale de la taxe foncière non-bâti : 95,07%**

Subventions aux associations

Associations	2020	2021
Bauges solidarité	650.00 €	700.00 €
Bauges ski nordique	70.00 €	100.00 €
Association Gribouille	70.00 €	100.00 €
Le souvenir Français	70.00 €	100.00 €

L'ancienne école

- Renovation des locaux associatifs
- Aménagement de la mairie
- Renovation /restructuration des logements

Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer, la rénovation de l'ancienne école communale est une priorité pour notre mandat. Ce bâtiment, à l'architecture typique des écoles de la 3ème République fait partie intégrante de notre patrimoine et marque par son caractère « massif » le paysage du village.



L'école a été construite à la fin du 19ème siècle (première rentrée des classes en 1892), à une époque où la mixité des classes n'existait pas.

Il y avait alors deux classes : une pour les filles et une pour les garçons. Dans le livre *La Motte-en-Bauges, la légende du siècle 1900-2000*, nous pouvons lire : « les élèves viennent à l'école à pied, pour ceux du Noiray une bonne demi-heure de marche dans la neige l'hiver, en galoches à semelles de bois cloutées, les jambes enveloppées dans des bas de laine. (...) En 1903, le conseil municipal se penche sur la question de l'amenée d'eau à l'école... les enfants vont chercher de l'eau pour boire au ruisseau de la montagne !

Témoignages d'un autre temps, pas si lointain...

En 1973, le conseil départemental de l'enseignement primaire prend la décision, malgré les protestations de la municipalité, de fermer l'école faute d'effectif suffisant. Elle ouvre à nouveau en 1987. A noter également que jusqu'à la construction de la salle des fêtes au début des années 1980, le bâtiment de l'école abritait, à l'étage, la mairie.

Au cours des années 2000, des travaux d'agrandissement et de rénovation de l'existant sont prévus et les élèves sont transférés provisoirement à l'école du châtelard. Mais le projet ne va pas aboutir et l'école restera au Châtelard. Depuis lors, le bâtiment est occupé par les locataires des logements, quelques associations, le club des Anciens, la bibliothèque.

Mais le temps faisant son œuvre, le bâtiment s'est dégradé et apparaît aujourd'hui en mauvais état. Problèmes d'étanchéité de la toiture,

absence d'isolation, canalisations d'eau potable et eaux usées à remplacer, réseau électrique vétuste, dégradation des fenêtres et façades. Le constat est sans appel et vous l'aurez compris, il est temps d'agir !

Pour assurer la pérennité de ce bâtiment de l'ancienne école et le maintenir dans le giron communal, nous avons engagé un projet de rénovation. Il s'agit d'un projet d'envergure, qui va nécessiter des travaux importants en gardant une ligne de conduite : *préservé le caractère architectural singulier de ce bâtiment pour en faire un centre de vie communale.*



Outre le projet de rénovation du bâtiment proprement dit, la grande nouveauté décidée par les élus sera le retour de la mairie dans ce bâtiment, en lieu et place des anciennes salles de classe. En effet, dans ces grands espaces laissés libres, l'installation de la mairie nous semble tout à fait appropriée. Nous bénéficierons de plus de place et de lumière naturelle, d'un meilleur confort thermique que dans la mairie actuelle. Autre point important, les bâtiments publics doivent être accessibles aux

personnes à mobilité réduite (PMR) et les anciennes salles de classe offrent cette possibilité (accès de plein pied côté nord). L'accessibilité dans la mairie actuelle aurait été très compliquée à mettre en place étant donné sa situation sous toiture. Les locaux de la mairie actuelle, au-dessus de la salle des fêtes, seront alors dédiés à la location pour les associations ou autres...

Lors du conseil municipal du 11 décembre 2020, la municipalité a confié au cabinet Adela Architecte de Rumilly le montage du dossier d'étude de faisabilité.

Ce dossier se compose :

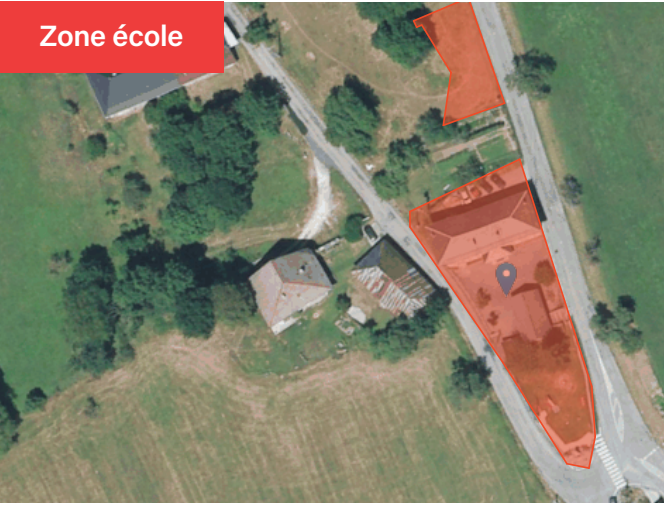
- de la restructuration/ réhabilitation de l'ancienne école en mairie (partie administrative).
- de la rénovation des locaux associatifs.
- de la rénovation/restructuration des logements locatifs.

Plusieurs réunions de la commission travaux se sont déroulées depuis décembre 2020, parfois en présence de l'architecte, afin de définir les grandes lignes de la rénovation.

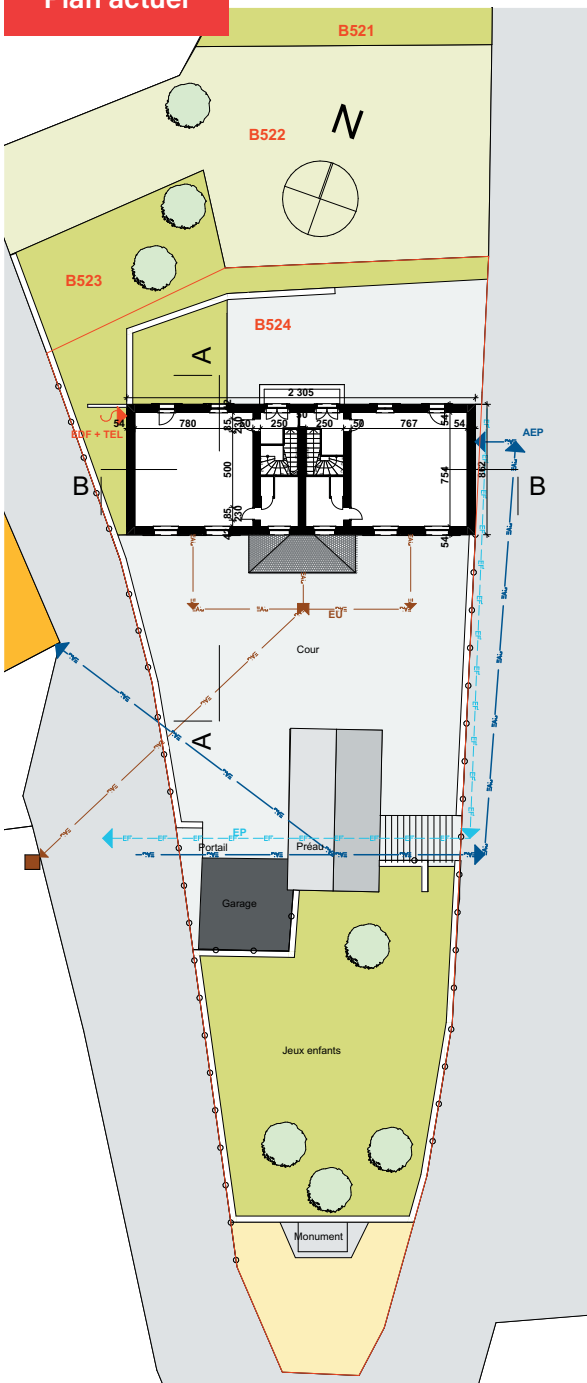
Nous avons prévu d'organiser une réunion publique afin de présenter aux habitants ce grand projet de rénovation avec plans et explications. Hélas, les conditions sanitaires actuelles nous en empêchent. C'est pourquoi, dans ce bulletin municipal, avec un dossier spécial consacré à la rénovation de l'ancienne école, nous nous efforçons de vous présenter avec le plus de précisions possible ce projet.

Bien évidemment, nous restons à votre disposition pour plus d'explications, pour consultation des plans à la mairie et toutes vos remarques/suggestions seront les bienvenues !

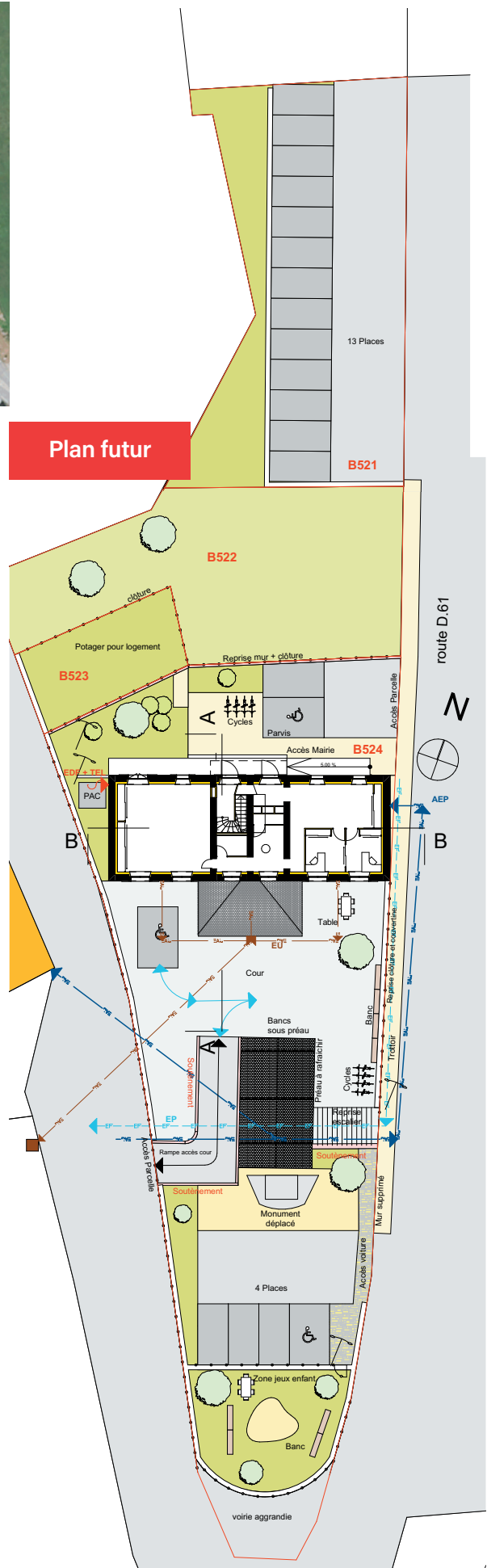
Zone école



Plan actuel



Plan futur



Rez de chaussée

Les associations

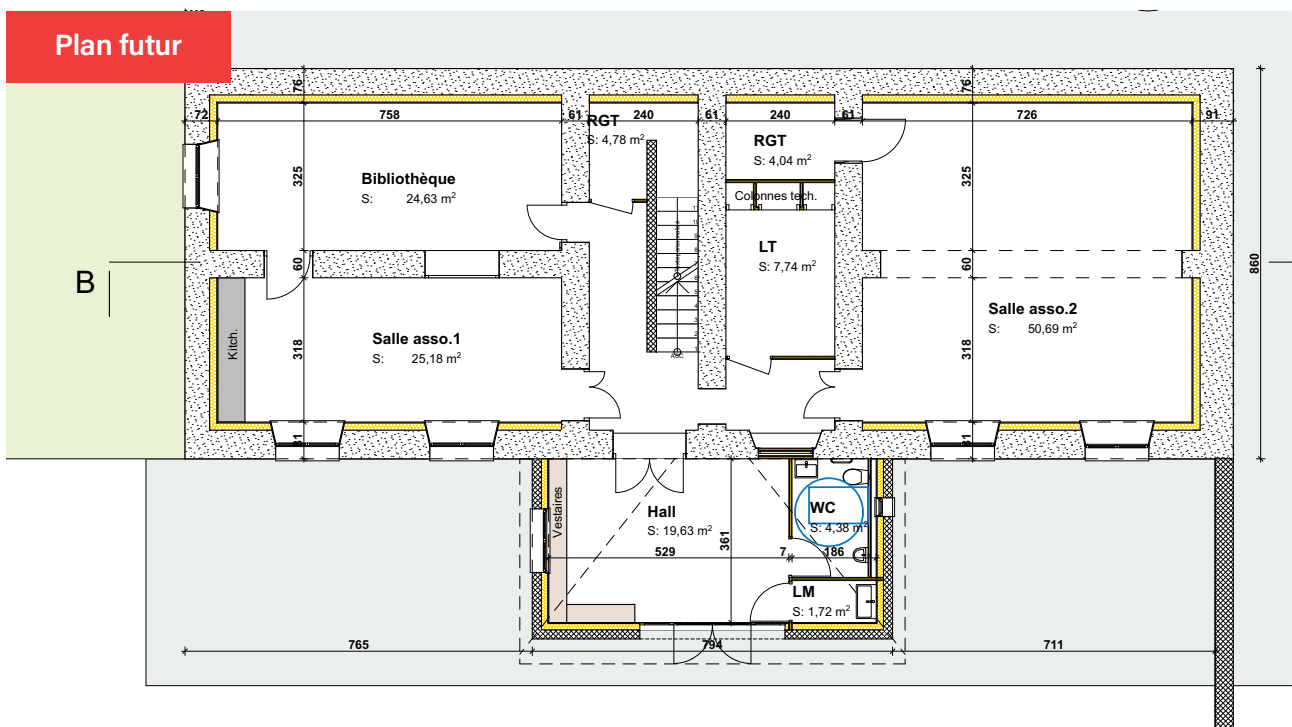
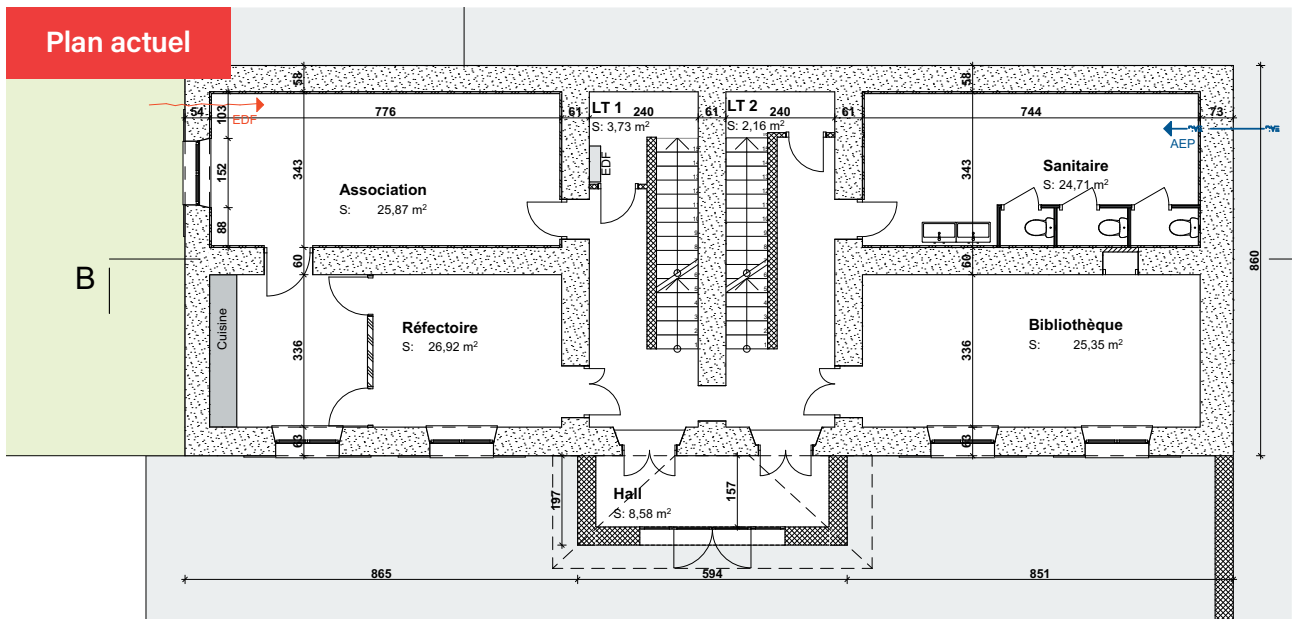
Au niveau de la cour où se trouvent actuellement la salle du club des Anciens et la bibliothèque (rez-bas).

Conservation des 2 salles côté route des Dalphins pour le club et la bibliothèque. Côté route départementale, transformation des 2 salles en une seule grande salle pour associations. De ce côté, la salle du fond (anciens sanitaires) n'avait pas de fenêtres et il était donc difficile

de la laisser en l'état.

En abattant le mur non-porteur qui sépare les 2 salles, il est possible de créer une grande salle avec lumière naturelle.

A ce niveau se trouvera aussi le local technique (LT).



1^{er} étage

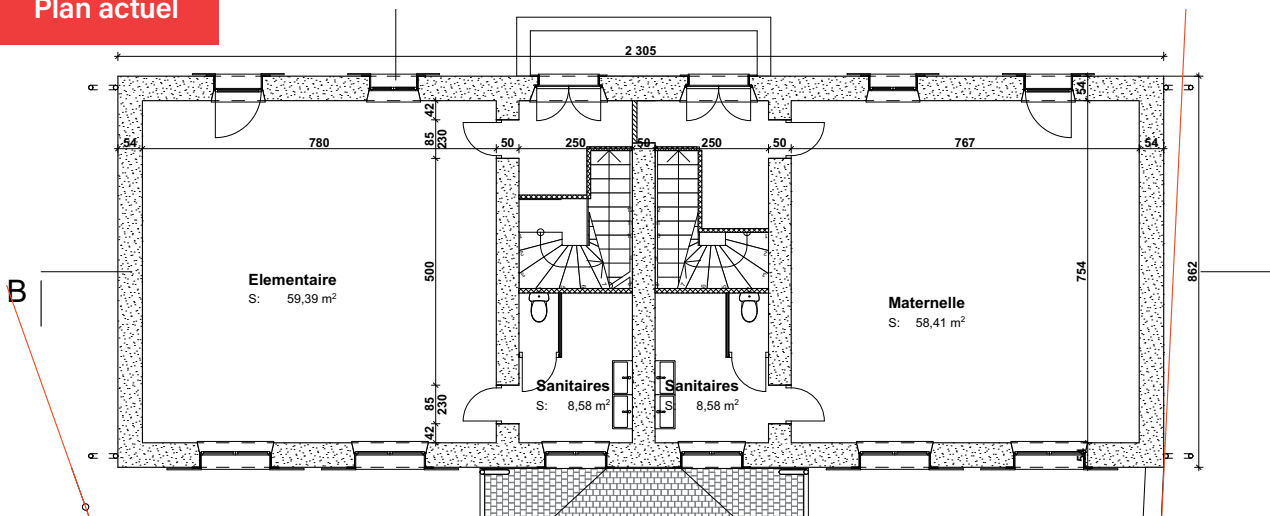
La Mairie

Au niveau des anciennes salles de classe (rez haut).

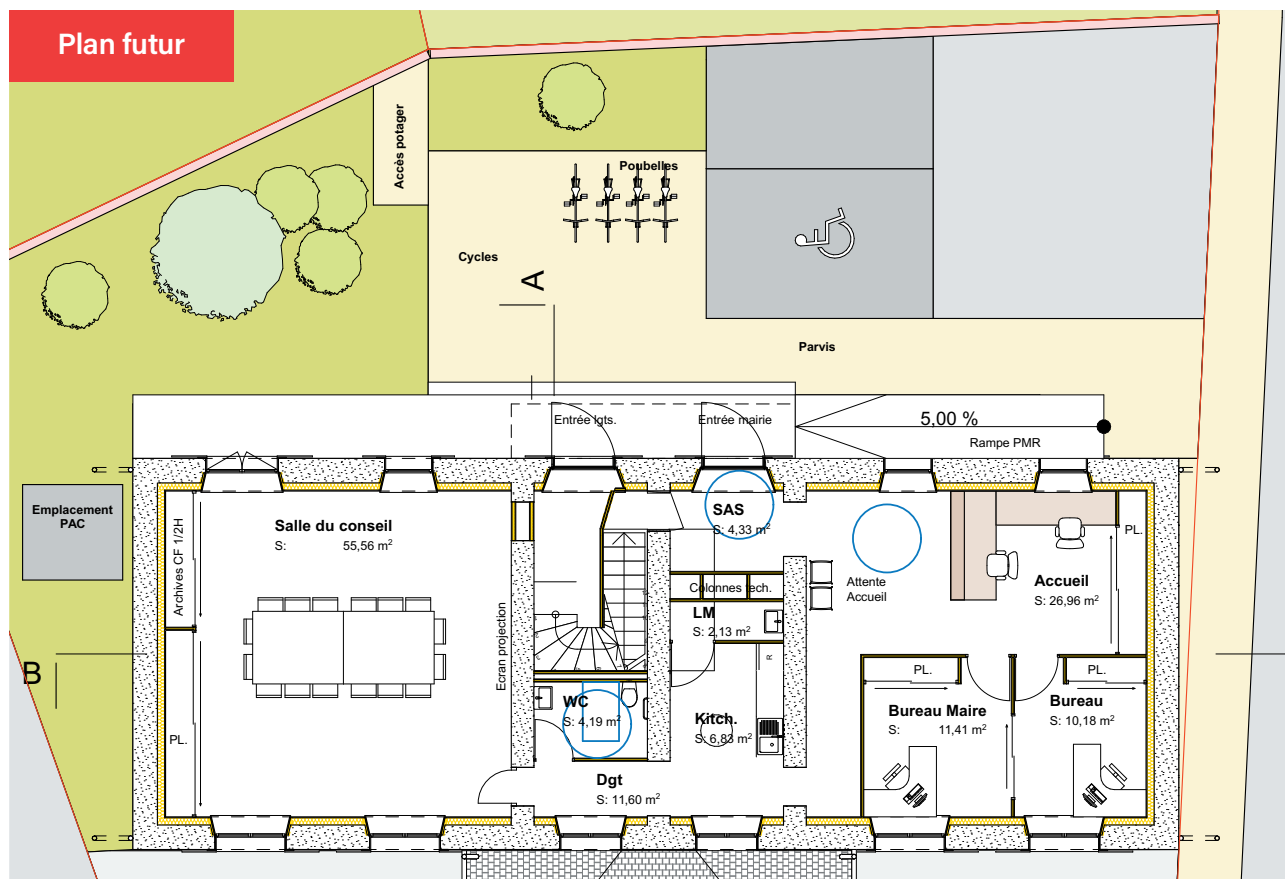
Accessibilité de plein pied côté nord.
Grands volumes disponibles. Une ancienne salle sera transformée en accueil du public pour la mairie et 2 bureaux qui communiqueront grâce à une paroi amovible pour former un seul grand bureau occasionnellement.

Création d'un petit coin cuisine et sanitaires.
L'autre salle de classe sera la salle du conseil municipal, salle des mariages avec grand placard pour les archives.

Plan actuel



Plan futur



2^{ème} étage & grenier

Les logements

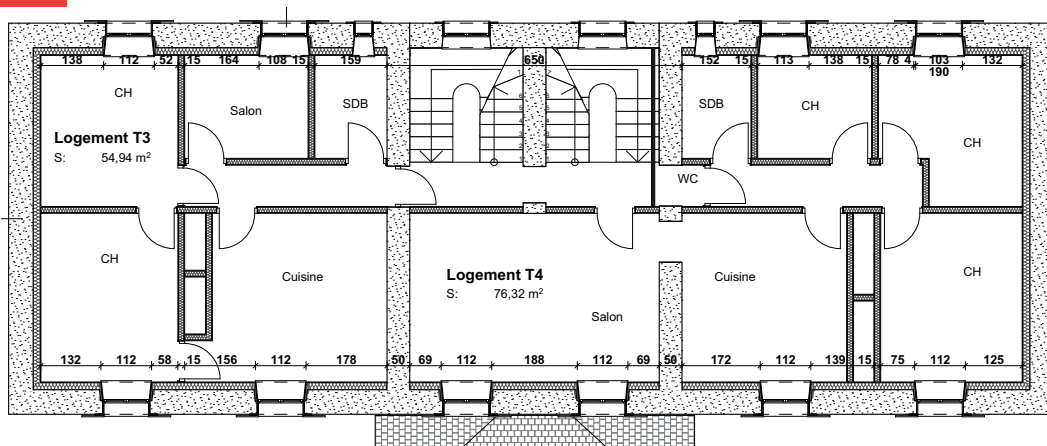
Il y a actuellement 2 appartements. Le projet de rénovation prévoit un agencement différent afin de créer un studio en plus des 2 appartements. Il y aura donc

3 logements disponibles, plus adaptés à la demande actuelle : un studio, un T2 (une chambre) et un T3 (2 chambres).

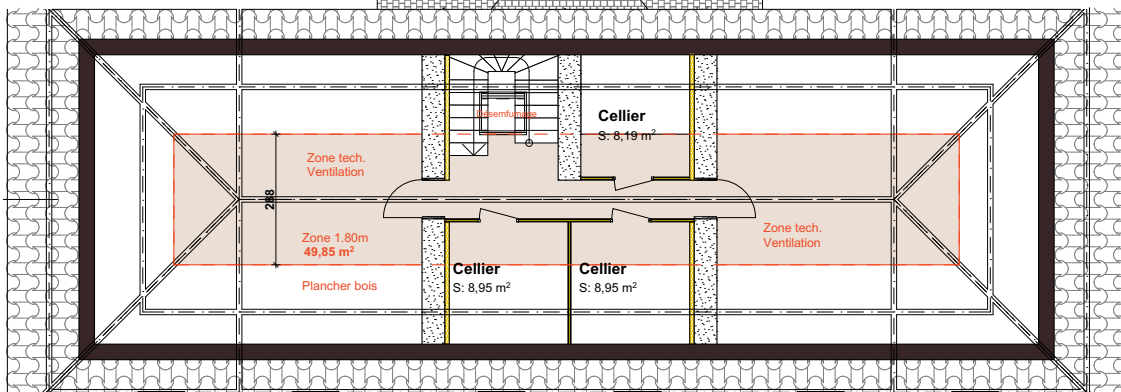
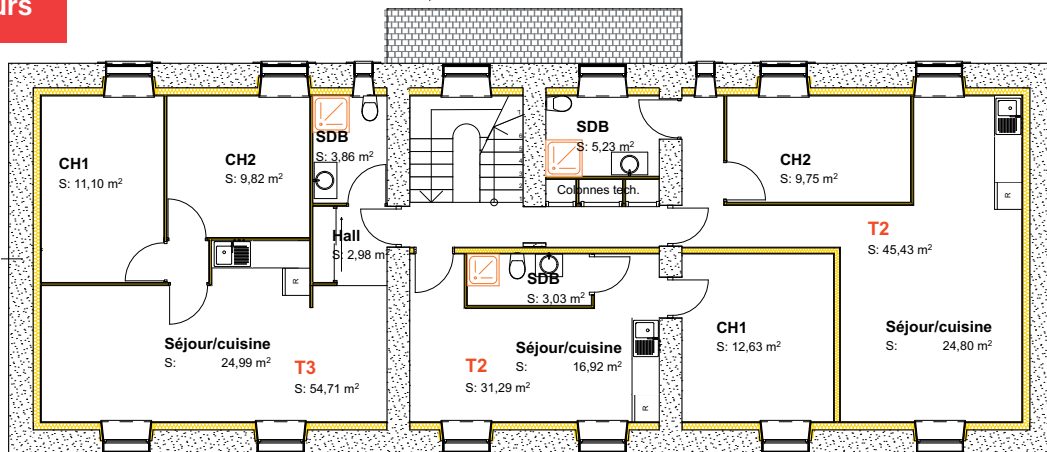
Au niveau du grenier.

Espace réservé aux installations techniques (ventilation) et création de 3 celliers dédiés au rangement, pour les logements.

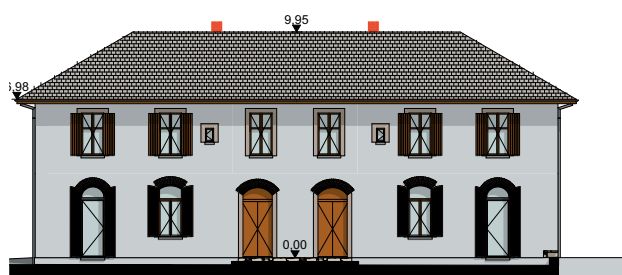
Plan actuel



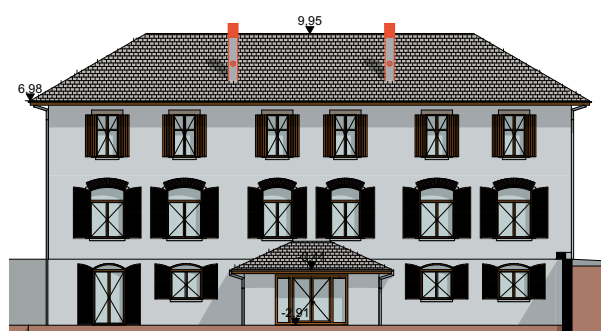
Plans futurs



Plans actuels



Façade nord

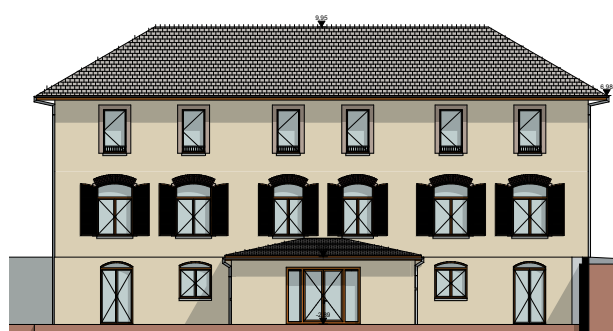


Façade sud

Plans futurs



Façade nord



Façade sud

La rénovation du bâtiment prévoit également des transformations et aménagements extérieurs (voir p.9).

- **Création de places de parking** dans la parcelle B 521 et dans le jardin d'enfants qui sera repensé (petit espace vert conservé dans le jardin actuel et espace aménagé dans la cour). Le stationnement est un point important autour du bâtiment. Pour une meilleure sécurité de tous, un trottoir sera créé le long de la route départementale.
- **Les garages**, côté route des Dalphins, présentent des dégradations et d'un point de vue esthétique ne sont plus adaptés. Ils seront démolis afin de créer un accès facile à la cour (cet accès est obligatoire pour la sécurité dans les bâtiments publics).
- **Le préau**, construit dans la cour plus récemment, est en bon état et sera conservé pour garder un espace abrité.
- **Derrière ce préau**, il est prévu d'implanter le **monument aux Morts** (déplacement de l'existant) qui gardera la même orientation

(face sud), qui sera tout autant visible mais qui sera dans un espace plus adapté et plus tranquille pour les cérémonies. En effet, actuellement le monument est situé en plein virage et la dalle béton a déjà été accochée plusieurs fois par les véhicules. Le déplacement permettra de sécuriser le virage.

- **Les enfants** pourront toujours profiter d'un **espace vert avec jeux** mais aussi d'un espace aménagé dans la cour.
- **Derrière le bâtiment**, la parcelle B 523 sera dédiée à **des petits potagers laissés aux bons soins des locataires des logements**. Ces petits potagers seront voisins de la parcelle B 522 qui est un potager privé, avec quelques arbres fruitiers.

Comme nous pouvons le voir, il s'agit là d'un projet d'envergure, qui va être le projet du mandat. Il apparaît nécessaire si nous voulons redonner vie à ce lieu !

Bien entendu, ce projet a un coût estimé à environ **1 million d'euros**,

selon l'architecte, mais qui reste à affiner en fonction des résultats des appels d'offre.

Le budget communal 2021 prend en compte le coût de ce projet qui sera en réalité réparti sur au moins deux voire trois ans étant donné que les travaux doivent débuter fin 2021 pour s'achever en 2022.

Le projet que nous venons de présenter dans ce bulletin rentre dans le cadre du programme « *France Relance* ».

Nous mettons tout en œuvre afin d'obtenir **les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat et de la Région**.

Le montage des dossiers de subvention est complexe, les élus et les secrétaires s'attellent à la tâche avec ardeur !

C'est un gros travail qui, nous l'espérons, portera ses fruits et pourra satisfaire les habitants de La Motte.

Travaux & entretien

▪ Courant mars

Au hameau des Fresses, des travaux ont été réalisés sur le réseau d'eau potable par Grand Chambéry, en étroite collaboration avec la commune. Ces travaux ont consisté à installer un réducteur de pression, sur la conduite principale, et à remplacer les vannes

défectueuses des branchements qui alimentent les habitations. Une chambre a été installée sous la chaussée afin de réaliser ces travaux.

Le poteau incendie, vétuste, a également été remplacé (à la charge de la commune qui a la

compétence défense incendie). Ces travaux ont été réalisés au préalable et en prévision de la réfection, cette année, de la route des Fresses qui se trouve actuellement en mauvais état.

▪ Depuis le printemps

Alain, notre agent communal, a repris les travaux d'entretien courant sur la commune : réfection des bancs publics, taille des haies autour de la mairie, élagage

des buissons côté nord du cimetière, remise en état de la piste forestière suite à l'hiver, aménagements sur la route des Combes pour canaliser les eaux de pluie...

Alain est souvent accompagné par un élu, Guy Vigneux, qui apporte son aide, ses conseils et ses compétences dans la réalisation des travaux.

Containers semi-enterrés

L'implantation des containers semi-enterrés se poursuit sur la commune. Ils seront répartis sur quatre sites :

- au chef-lieu, à côté du cimetière.
- aux Dalphins.
- à la sortie du Rocher, en direction de Lescheraines.
- entre le Noiray et la Frénière (pour le haut de la commune).

L'emplacement visé au départ au hameau des Brunots, en aval de la route départementale, n'a pas été retenu. Compte-tenu de la configuration du terrain, les aménagements nécessaires rendaient les travaux trop importants et onéreux. Le site a donc été abandonné et remplacé par celui situé entre le Noiray et la Frénière, en amont de la route départementale.

La mise en service de ces containers aura lieu à partir de mai 2021.

Grand Chambéry, en charge de la collecte des déchets, doit distribuer prochainement dans les boîtes aux lettres une information afin d'expliquer, en détails, ce nouveau mode de collecte. A partir du 3 mai, il sera donc possible de déposer les ordures ménagères, les déchets recyclables et le verre dans les containers semi-enterrés. Dans un premier temps, et pendant 2 semaines, une double collecte sera assurée et les bacs roulants classiques seront encore collectés. A partir du 17 mai, les bacs roulants ne seront plus collectés et les containers semi-enterrés seront seuls en service.



Le site du chef-lieu, à proximité du cimetière, et celui des Dalphins, se trouvent sur du terrain appartenant à la commune. Grand Chambéry a donc pu disposer de l'espace, avec l'accord de la mairie, pour implanter les containers. En revanche, le site du Rocher et celui situé entre le Noiray et la Frénière se trouvent sur des terrains appartenant à des propriétaires privés. Nous tenons ici à les remercier pour leur compréhension et la mise à disposition d'une partie de leur terrain (pas de vente, ni d'échanges) dans une démarche visant l'intérêt collectif.

Noël 2020

Le vendredi 18 décembre, à la veille des vacances scolaires, trois élus de la Motte se sont rendus à l'école afin de fêter ce Noël 2020. Guy, Ludivine et Sébastien ont donc revêtu leurs plus beaux habits de père Noël pour l'un et de lutins pour les autres (sans oublier les masques!) afin de visiter toutes les classes du RPI La Motte/Le Châtelard. Ils ont distribué papillotes,

mandarines et brioches pour le plus grand bonheur des petits...mais aussi des plus grands !

Les plus petits ont pu se faire photographier avec le père Noël, les photos étant ensuite mises à disposition des parents.

Tous ont passé un bon moment, convivial et chaleureux !



Urbanisme 2020/2021

DÉCLARANT	PARCELLE	TRAVAUX		DATE DE DÉPÔT	DÉCISION	
		ADRESSE	NATURE		NATURE	DATE

REGISTRE DES PERMIS DE CONSTRUIRE

LAROCHE Antoine PEYRARD Céline	B 2947 B 2950	Chez Frenod	Construction d'une maison individuelle en ossature bois sur deux niveaux, avec abri voiture accolé au volume principal	23/07/20	Accordé	21/10/20
RETAUX Frédéric	B 640	Route du Mont-Chabert	Extension d'une villa existante. Modification de la toiture. Création d'un garage et piscine	26/08/20	Accordé	27/11/20
OTTINO Patrice	B 2948	Chemin communal n°6 des Frénods	Construction d'une maison individuelle de niveau R+1 sur un sous-sol qui comprend un garage + abri extérieur télescopique (mobile)	02/09/20	Accordé	08/01/21
FRANCE Jérôme	B 2826	Route des Dalphins	Construction d'un garage	06/01/2021	Refus	05/02/21
MARTELLINI Alain et Sylviane	C2098	Chemin de la Frénière	Réalisation d'une villa individuelle sur vide sanitaire et disposant d'un étage ainsi que d'un garage	10/12/2020	Accordé	23/04/21

REGISTRE DES PERMIS DE MODIFICATIONS

MORISSÉE Laurent COLOMB Anne-Claire	C 2260	La Frénière	Suppression d'une fenêtre sur la façade ouest de la maison	14/10/20	Accordé	02/12/20
ISIS PROMOTION	B 1296 B 2274	74000 Annecy	Réunion des lots mitoyens en une seule habitation individuelle si nécessaire. Demande de différer les travaux de finition et de pouvoir procéder à la vente des lots avant exécution de certains travaux de finition	27/01/2021	Accordé	16/04/21

REGISTRE DES DÉCLARATIONS PRÉALABLES

BALLEY Dominique	B 2333	1168 route des Dalphins	Création d'un préau	02/09/20	Non opposition	18/12/20
DALPHIN Raphaël	B 1304 B 1305	944 route des Dalphins. La Combaz	Modification de façades et création d'un appenti bois, salle d'eau et buanderie.	19/09/20	Non opposition	26/01/20
CHOLLET Martine	B 577	167 route de la Clouterie	Abri de voiture. Auvent porte d'entrée. Auvent porte-fenêtre.	07/10/20	Non opposition	25/11/20
PHILIPPE Pauline	B 2827	895 route des Dalphins	Abri de jardin	14/10/20	Non opposition	06/01/21
MORISSET Caroline	B730	1320 route du Rocher	Pose de volets roulants	04/11/20	Non opposition	20/11/20
WICKER Meije	C314	713 route des Fresses	Aménagement des combles et d'escaliers entre les étages	27/11/20	Non opposition	30/01/21
BAZIRET Michel	B2696	508 route des Frenods	Division en vue de construire	02/12/20	Non opposition	02/03/21
FORTIER Bruno	B2005 B2046	147 route des Moulins	Perçage d'une ouverture sur l'atelier existant côté sud et changement de la porte d'entrée	16/12/20	Non opposition	03/02/21
BECCU Jean-François	B2604	Chez Frénod	Division en vue de construire	08/01/2021	Non opposition	02/03/21
LEVET Karène	C949/C944 C945/C2340 C233/C2343	La Frénière	Aménagement du rez de jardin en sas d'entrée d'un atelier	12/02/2021	Opposition	09/03/21
COURTIEU Martine	B1184	Chez Frénod	Réfection à l'identique de la toiture	26/02/2021	Non opposition	22/03/21

REGISTRE DES CERTIFICATS D'URBANISME

IMMOBILIÈRE DU PARC	C 196	La Frénière	Vente terrain constructible	07/10/20	Opération réalisable	02/12/20
TERRIER Louise	C 198	Ferme Despine	Construction maison d'habitation	20/11/20	Opération non réalisable	15/01/21

LESCHERAINES/LA MOTTE-EN-BAUGES

Covid-19 : des centres de vaccination au cœur des Bauges



Philippe Gamen, président de Grand Chambéry, est venu saluer l'équipe qui fait fonctionner le centre de vaccination de Lescheraines, en présence du maire de la commune. Photo Le DL/G.M.

Le cœur des Bauges a désormais son centre de vaccination Pfizer pour les personnes de plus de 70 ans. Grand Chambéry et les 14 communes des Bauges ont rapidement mis en place la logistique pour rendre opérationnelle la vaccination contre la Covid-19.

Il a d'abord fallu trouver des locaux adaptés : la salle polyvalente Edmond-Darvey, sur la base de loisirs de Lescheraines, répondait à tous les critères. La municipalité a réalisé les aménagements nécessaires ; ensuite un médecin coordonnateur, Jean-Marie Gagneur, médecin de Lescheraines à la retraite, a pris en main l'organisation

médicale. L'appel lancé aux personnels soignants locaux a été fructueux puisque 18 infirmier(e)s se sont proposés pour pratiquer les injections. Quant au personnel administratif nécessaire sur place, il vient, pour l'instant, de Chambéry et un bénévole apporte son aide pour l'accueil des personnes.

Chaque mairie a recensé les habitants de plus de 70 ans éligibles à cette vaccination et ce sont les services de Grand Chambéry qui les contactent directement pour leur proposer un rendez-vous. Le centre est ouvert le vendredi, et les doses disponibles permettent de vacciner une cinquantaine de personnes par jour. La du-

rée d'ouverture de ce centre n'a pas encore été définie mais déjà les habitants venus se faire vacciner ont, pour beaucoup, exprimé leur satisfaction d'avoir ce service de proximité.

Un autre centre, à la salle des fêtes de La Motte-en-Bauges, a également vu le jour avec le vaccin AstraZeneca pour les personnes âgées de 50 à 70 ans. Ce projet est à l'initiative des professionnels de santé du territoire, en partenariat avec les communes. Les inscriptions pour cette vaccination se font auprès des médecins traitants ou de la maison médicale de Lescheraines ou de la pharmacie du Châtelard.

GINETTE MERLIN

Infos Covid-19

Cet article, paru dans le Dauphiné libéré du 14 avril 2021, fait le point sur l'organisation de la vaccination au cœur des Bauges. Comme il est mentionné dans l'article, la commune de la Motte a mis à disposition la salle des fêtes et ses équipements afin d'en faire un centre de vaccination pour les personnes âgées de 50 à 70 ans.

Il faut remercier bien sûr tout le personnel médical qui œuvre à la vaccination mais aussi les secrétaires de mairie qui ont été un maillon important dans la transmission des informations auprès des habitants (essentiellement par téléphone) et qui ont assuré le lien entre les habitants et les services de Grand Chambéry. Les secrétaires de mairie sont aussi mis à contribution dans les centres de vaccination afin d'assurer les tâches administratives.

**La vaccination contre la Covid-19 fait entrevoir des jours meilleurs...
Mais à ce stade, il ne faut pas relâcher pour autant nos efforts en ce qui concerne
le respect des gestes barrières et le port du masque.
Ils restent des moyens efficaces de se protéger et de protéger les autres.**

Comme le veut la tradition, les habitants de la Motte ayant 70 ans et plus ont reçu leur colis de Noël. La distribution, assurée par les élus, a été également l'occasion de prendre des nouvelles des personnes visitées, dans ce contexte sanitaire difficile.

Les colis ont été soigneusement préparés par « Le garde manger » de Lescheraines, avec des produits locaux, une présentation originale, qui ont été très largement appréciés.



Les cloches de l'église redonnent vie au village



Depuis fin décembre 2020, nous pouvons à nouveau entendre la sonnerie des heures et demi-heures au clocher de l'église. Cette remise en service a pu se faire grâce à l'intervention de l'entreprise Paccard, spécialisée dans le domaine.

Les cloches viennent donc rythmer la journée avec une sonnerie des heures et demi-heures de 8h à 21h avec les angélus (cloche à la volée) de midi et 19h.

Dorénavant, le clocher de La Motte fait écho à ceux d'Arith, Lescheraines et Le Châtelard !

Nous avons eu beaucoup de commentaires positifs sur cette remise en fonctionnement, tant il est agréable pour beaucoup d'habitants d'entendre les cloches !

L'entretien courant de l'église, notamment le ménage, l'allumage du poêle, est assuré par l'agent communal et un élu.

Nous en profitons ici pour remercier chaleureusement Mr Bernard du lotissement du Mollard qui s'investit pleinement, en temps que laïc, dans la vie paroissiale de La Motte. Courant janvier, le prêtre n'étant pas disponible, Mr Bernard a conduit la cérémonie d'obsèques d'un habitant de La Motte.

Un grand merci donc à Mr Bernard, mais aussi à son épouse, qui le soutien et qui a toujours à cœur de fleurir l'église et orner l'autel d'une jolie nappe lors des cérémonies.

Merci aussi à Mme Gouverneur, qui habite l'ancien presbytère, et qui prend soin d'aérer l'église les jours de beau temps !

Pour information et pour les personnes intéressées, des messes ont lieu plus régulièrement à l'église de La Motte depuis la prise de fonction du Père Vincent Couttin.

Venant du bassin Aixois, il officie sur tout le territoire des Bauges. Les lieux et horaires des messes sont affichés sur la porte de l'église.

Prochaine messe à La Motte :

dimanche de Pentecôte, 23 mai, à 10h.

NAISSANCES

*Bienvenue
les bébés !*

2021

- **Loïs, Gabriel
MESSAGER**
Le Noiray, né le 10 janvier
à Annecy (Haute-Savoie)

DÉCÈS

*Nous adressons toutes nos condoléances
aux familles et aux proches.*

2020

- **Gilles BOULEY** le 18 décembre Le Rocher

2021

- **Roger GALLICE** le 1^{er} février Chef-lieu
(doyen de la commune, décédé à l'âge de 99 ans).

Secrétariat de mairie

En mars dernier, Marie Patroix ayant fait part de sa volonté de quitter son poste de secrétaire de mairie pour convenances personnelles, Séverine Tajan a été recrutée afin de la remplacer.

Nous souhaitons une bonne continuation à Marie et la bienvenue à Séverine.

Désormais vous serez donc accueilli à la mairie par Guillaume Perrin

(en poste depuis octobre 2020) et Séverine Tajan.

Site Internet

Conseils municipaux

Nous vous rappelons que les comptes rendus sont déposés sur le site internet.
N'hésitez pas à le consulter régulièrement.

Facebook

Un groupe Facebook est aussi actif, n'hésitez pas à le consulter et à déposer les informations que vous souhaitez.



Horaires d'ouverture, infos



mairie.lamotteenbauges@gmail.com

www.la-motte-en-bauges.com

 Vivre La Motte en Bauges

Mairie ouverte au public

ATTENTION CHANGEMENT DES HORAIRES ET DES JOURS D'OUVERTURE

- Le mercredi de 14h à 19h
- Le vendredi de 14h à 18h
- **RENCONTRE DU MAIRE ET DES ELUS**
UNIQUEMENT SUR RDV: **04 79 63 37 71**

Bibliothèque

- Mercredi et Vendredi
de 16h30 à 18h30 (ancienne Ecole, salle 1 RDC)
- Jean-Claude SAP, Myriam PATROIX,
Francine LEBRIS
bibiothequelamotte@orange.fr



www.grandchambery.fr

Antenne des Bauges 04 79 54 53 56

- **Horaires d'ouverture de l'accueil téléphonique :**
lundi au jeudi de 9h à 12h de 14h à 17h30
Vendredi de 9h à 12h et de 14h00 à 16h30
- **Accueil physique** pour toute demande administrative, nous vous recevons sur RDV
Avenue Denis Therme à Le Chatelard
- **Affaires Générales, Transport Scolaire, Pépinière d'entreprises, Déchets**
04 79 54 81 43
- **Eau-Assainissement**
04 79 54 53 56
- **Urgence dépannage eau**
04 79 54 53 59

AUTRES INFORMATIONS UTILES

- **PASS'RENOV**
Vous avez des questionnements liés à un projet de rénovation ?
Sur rendez-vous uniquement au : **04 79 85 88 50**
Chaque 2^{ème} mardi du mois de 9h à 12h
- **ARCHITECTE-CONSEIL**
Sur rendez-vous uniquement au : **04 79 54 81 43**
Horaires : 9h30-12h30/13h30-16h30 (rdv de 45mn)
- **CONCILIATEUR DE JUSTICE**
Dans les bureaux de l'antenne des Bauges Grand Chambéry, au Châtelard.
Tous les 1^{er} mardis de chaque mois de 9h à 12h.
Uniquement sur RDV au **04 79 54 81 43**
- **MAISON MÉDICALE DES BAUGES**
La Madeleine, Lescheraines **04 79 63 30 28**
- **PHARMACIE DES BAUGES**
Le châtelard : **04 79 54 81 45**
Du lundi au vendredi 08h30 - 12h30 14h00 - 19h00
Samedi 08h30 - 12h30 - 14h00 - 18h30
Dimanche 09h00 - 12h00
- **DÉCHETTERIE DU CHÂTELARD**
mardi, mercredi, vendredi et samedi.
Hiver (1^{er} novembre au 30 avril) 9h30-12h30 et 14h-17h.
Été (1^{er} mai au 31 Automne) 9h30-12h30 et 14h-19h.
- **RÈGLES DE BON VOISINAGE**
les travaux de bricolage et de jardinage à l'aide d'outils tels que perceuses, raboteuses, scies mécaniques, tondeuse à gazon ou tronconneuses, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants (hors entreprises) :
Les jours ouvrables :
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
Les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h

NUMÉROS D'URGENCE

- SAMU **15** • Police **17** • Pompiers **18**
- Urgences SMS **114** • Europe **112**